



Chers parents,

Votre enfant participe (ou participera) aux activités du centre de loisirs proposées par le centre social Marlière – Croix Rouge et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

En raison des récentes mesures sanitaires instaurées par le Gouvernement, nous vous remercions de prendre connaissance **des modalités d'inscriptions pour les mercredis et vacances scolaires de la période scolaire 2021 – 2022.**

→ **Pour toutes les familles :**

Pour réaliser les inscriptions et les paiements, nous vous demandons **IMPÉRATIVEMENT** de prendre rendez-vous au Secrétariat du centre social en appelant au **03.20.01.75.51**

Lors de votre venue, nous vous demanderons les éléments suivants :

- **Attestation Caf de moins de 3 mois,**
- **Attestation d'Assurance scolaire pour l'année 2021-2022**
- **Moyen de paiement :** Espèce (paiement comptant), carte bancaire, chèque, chèque vacances ou coupon sport ANCV.
- **Un masque et un stylo.**

→ **Pour les familles déjà adhérentes en 2020 – 2021 :**

Pour les familles ayant complété **un dossier administratif en 2021**, une fiche synthétique des informations sera vérifiée et modifiée par vos soins lors de votre venue au Centre Social.

→ **Pour les nouvelles adhésions :**

Un dossier complet sera demandé pour chaque enfant inscrit. Les formulaires **seront transmis par mail** pour être complétés à la maison, avant votre venue au Centre Social. Vous pouvez également **les télécharger sur notre site** [www.csmcr.fr](http://www.csmcr.fr), rubrique « **Documents** ».

Pour plus d'informations, consultez également notre page Facebook (*Centre Social Marlière Croix Rouge*). Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Pour l'équipe professionnelle  
Le Directeur  
Boris Blauwart





**DOSSIER**

- Familial  
 ASE  
 FA

Complet en date du / / 202

Validé par .....

Site **MARLIERE**  **CROIX ROUGE**

**L'ENFANT :**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Sexe : Féminin Masculin  
Age : ..... Scolarisé(e) Oui  Non   
Repas : Classique  Végétarien  Ecole : ..... Classe : .....  
Réside chez :  2 Parents  Maman  Papa  En garde alternée  
 Autre : .....

Lien de parenté : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Quartier : .....  
Tél. .... / .... / .... / .... / .....  
Date de Naissance : .... / ..... / .....  
Lieu de naissance : .....  
Autorité parentale Oui  Non   
Situation Familiale : .....  
N° Sécurité Sociale : .... / .... / .... / .... / .....  
N° CAF : .....  
Nom Assurance : .....  
N° d'assuré : .....  
Situation professionnelle : .....  
Employeur : .....  
Tél. .... / .... / .... / .... / .....

Lien de parenté : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Quartier : .....  
Tél. .... / .... / .... / .... / .....  
Date de Naissance : .... / ..... / .....  
Lieu de naissance : .....  
Autorité parentale Oui  Non   
Situation Familiale : .....  
N° Sécurité Sociale : .... / .... / .... / .... / .....  
N° CAF : .....  
Nom Assurance : .....  
N° d'assuré : .....  
Situation professionnelle : .....  
Employeur : .....  
Tél. .... / .... / .... / .... / .....

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX**

Nom du médecin de famille : .....  
Adresse : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / .....  
Votre enfant présente-t-il des troubles de la santé :

- Oui. Dans ce cas, y a-t-il un protocole (PAI) en place à l'école ? Si oui, veuillez-vous rapprocher de la Directrice qui vous expliquera la procédure à suivre.  
 Non

Votre enfant présente-t-il des pathologies suivantes :

Allergies alimentaires  Non  Oui Préciser : .....  
Allergies médicamenteuses  Non  Oui Préciser : .....  
L'enfant suit-il un traitement régulier :  Non  Oui Préciser : .....

Autres indications utiles (port de lunettes, prothèses dentaires ou auditives, suivi spécialisé...) :



Renseignements médicaux obligatoires suite



L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

MALADIES	OUI	Année
ANGINE		
COQUELUCHE		
OREILLONS		
OTITE		
ROUGEOLE		
RUBEOLE		
SCARLATINE		
VARICELLE		

**AUTORISATION ET URGENCE :**  
 Personnes autorisées à reprendre l'enfant et en cas d'urgence (autres que les parents) :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / ..... Lien de parenté : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / ..... Lien de parenté : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / ..... Lien de parenté : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Tél. .... / .... / .... / .... / ..... Lien de parenté : .....



Autorisations



**AUTORISATIONS :**

- Autorise **le personnel à administrer les éventuelles médications prescrites par votre médecin** uniquement sur présentation d'une ordonnance.
- Autorise **l'équipe de direction à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident.**
- Autorise l'enfant **à rentrer seul après le centre de loisirs.**
- Accepte que l'enfant **soit photographié ou filmé** dans le cadre des activités des Centres de Loisirs pour diffusion éventuelle dans nos supports de communication.

**PIECES A FOURNIR :**

- Attestation CAF récente (moins de 3 mois) avec le coefficient et le nom des enfants,
- OU** Dernier avis d'imposition,
- Copie carnet de santé (vaccinations et maladies contagieuses 3 feuilles, également les pages vierges)
- Copie recto-verso pièce identité de l'enfant
- Copie recto-verso pièce d'identité du responsable,
- Autorisation de sortie de territoire,
- Copie d'assurance extra-scolaire 2021 - 2022,
- Règlement du Centre de Loisirs signé,

**Obligatoires – le document original de l'enfant sera demandé lors des sorties à l'étranger.**  
**ATTENTION : L'enfant ne sera pas accueilli les jours de sortie à l'étranger s'il n'a pas de justificatif d'identité valable.**

**LE DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

A Tourcoing, le .....

Nom : ..... Prénom : .....

Certifie l'exactitude des renseignements. Signature :



## PERIODE

SEPTEMBRE 2021 à AOUT 2022

# Règlement intérieur des Centres de Loisirs EXEMPLAIRE « FAMILLES » A CONSERVER

### ○ REGLEMENTATIONS

Ce règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre ou vos enfants et pour assurer le bon fonctionnement des Centres de Loisirs organisés sur les quartiers Marlière et Croix-Rouge.

Les centres de loisirs sont déclarés auprès de la Jeunesse et Sports du Nord Pas de Calais et sont donc soumis à la législation et à la réglementation spécifique des Accueils Collectifs des Mineurs. Nous vous demandons ainsi, de remplir le dossier enfant pour chaque enfant de votre foyer, et d'y joindre les documents demandés.

### ○ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les enfants scolarisés pourront être inscrits au centre de loisirs (un justificatif pourra être demandé à la famille). Lorsque l'enfant a 3 ans, la famille choisit le site d'inscription pour son enfant (MARLIERE ou CROIX ROUGE)

Si l'enfant est âgé de moins de trois ans :

- La famille devra présenter un justificatif de scolarisation.
- L'inscription s'effectuera au centre de loisirs MARLIERE, sauf en cas de fratrie déjà inscrite sur la CROIX ROUGE.

Cas particulier pour la période estivale en raison de la fermeture du Multi Accueil *Sucre d'Orge* en août.

- Si l'enfant est âgé de moins de trois ans et sera scolarisé à la prochaine rentrée, la famille pourra l'inscrire au centre de loisirs CROIX ROUGE durant cette même période si celui-ci a déjà vécu une expérience significative de la vie en collectivité dans une structure d'accueil de la Petite Enfance (Hors Assistante maternelle).

Un justificatif sera demandé à la famille.

A noter qu'aucun retour au Multi Accueil *Sucre d'Orge* ne pourra ensuite être opéré.

**A NOTER : pour toutes les situations évoquées précédemment, un enfant portant des couches ne sera pas accueilli au centre de loisirs. La place ayant été réservée pour toute la période concernée, il n'y aura pas de remboursement.**

### CAPACITE D'ACCUEIL

Nous vous rappelons que notre capacité d'accueil est limitée par la réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, soit pour les moins de 6 ans : 8 enfants par animateur et pour les plus de 6 ans : 12 enfants par animateur (en dehors des activités spécifiques type « piscine »).

### ○ HORAIRES DES CENTRES DE LOISIRS

Les mercredis et les vacances scolaires :

- en journée avec repas de 9h à 17h
- en journée sans repas de 9h à 12h et de 14h à 17h
- en demi-journée sans repas, de 9h à 12h ou de 14h à 17h

Une garderie est mise en place de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Il est expressément demandé aux parents de respecter ces horaires. **Les horaires peuvent être modulables en fonction des activités et/ou sorties.** Ils sont communiqués par voie d'affichage à l'intérieur des locaux. **Les parents s'engagent à les consulter régulièrement.**

**A leur arrivée au centre**, les enfants, doivent être confiés à un membre de l'équipe d'animation à l'intérieur des locaux. Nous sommes responsables de vos enfants à partir du moment où ils sont entrés à l'intérieur des locaux et confiés à un animateur. **A la sortie du centre**, les enfants ne pourront être repris que par une personne identifiée sur le dossier de l'enfant. Une carte d'identité pourra être demandée.

### INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Pour accéder aux activités du Centre de Loisirs, une inscription doit être enregistrée au secrétariat du Centre Social sur présentation d'une attestation CAF ou du dernier avis d'imposition pour permettre de calculer le tarif.

SUITE AU VERSO

Les responsables légaux devront adhérer au Centre Social et une carte d'adhésion familiale sera délivrée pour la période Septembre N à Août N+1.

Une plaquette d'informations vous informe des différentes périodes d'inscription, des tarifs, des lieux d'accueils et des modalités d'inscription.

**Pour les vacances scolaires, les inscriptions s'effectuent UNIQUEMENT à la semaine.**

Les inscriptions **en journée sont PRIORITAIRES**, celles en « **demi-journées** » s'opèrent en fonction des places disponibles durant **les deux semaines qui précèdent** le début des vacances concernées.

**L'inscription s'effectue sur rendez-vous et celle-ci ne sera définitive qu'après réception du paiement**, par chèque, espèce, carte bancaire, chèques vacances, coupon sport ANCV. Un reçu de paiement vous sera délivré.

Compte tenu de la fréquentation des centres de loisirs, les inscriptions non-payées seront positionnées sur liste d'attente, puis annulées.

#### ○ **ABSENCES**

**Seules les absences pour « maladie » donnent droit à un avoir** utilisable pour une prochaine inscription, **SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL**. Nous vous encourageons à nous retourner dans les meilleurs délais.

En effet, **pour les vacances scolaires, un avoir sera constitué dès le lendemain du jour de dépôt du certificat, si celui-ci est remis avant 17h**. Si cet horaire n'est pas respecté, l'avoir sera effectué **à compter du deuxième jour**.

**Pour les mercredis des périodes scolaires, un avoir sera constitué si le dépôt est réalisé au plus tard le vendredi qui précède la journée concernée.**

Le certificat médical pourra être remis : **par mail** à l'adresse suivante : **accueil@csmcr.fr** ou **au secrétariat du centre social** (41 rue de la Bourgogne). Dans les deux cas, un accusé de réception vous sera remis.

**ATTENTION**, une information orale auprès d'un membre de l'équipe d'animation ou un message sur le répondeur téléphonique ne justifieront pas l'absence de l'enfant pour maladie.

De plus, en application de ce règlement, les certificats médicaux remis après la période concernée ne seront pas pris en compte.

#### ○ **PARTICIPATION AUX ACTIVITES A L'ETRANGER**

Des sorties sont organisées à l'étranger, principalement au sein des parcs d'attractions implantés en Belgique. Seuls les enfants disposant d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport pourront y participer.

A noter que l'équipe d'animation n'organisera pas d'accueil « sur place » durant les journées concernées.

Nous vous encourageons à réaliser ces démarches administratives dès l'inscription de votre enfant au centre de loisirs.

#### ○ **RECOMMANDATIONS**

Pour profiter des animations, il est vivement conseillé de porter une tenue adaptée aux activités, à la saison et aux conditions climatiques et d'éviter les vêtements de valeur.

Il est conseillé d'étiqueter les vêtements, linges, sacs à dos de l'enfant et pour les enfants de moins de 5 ans de prévoir du linge de rechange.

Les objets personnels, précieux et de valeur (jouets, livres, bijoux...) sont **FORTEMENT** déconseillés.

Le Centre Social décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation, des affaires appartenant aux enfants.

**Traitement médical** : En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis au responsable chaque jour, dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation et l'ordonnance du médecin. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur la boîte ainsi que son poids si besoin est.

Les responsables légaux sont tenus d'informer le responsable de l'accueil sur tout problème de santé connu ou survenant en cours d'année (allergies, asthme, poignets fragiles...). Ces informations sont à reporter dans la fiche dossier de l'enfant.

**Maladies contagieuses** : L'accueil de loisirs ne peut accueillir les enfants souffrant de maladies contagieuses. Tout cas doit être signalé dans les plus brefs délais. Le retour de l'enfant n'est envisageable qu'avec la remise d'un certificat médical de non-contagion au responsable du centre de loisirs



## PERIODE

SEPTEMBRE 2021 à AOUT 2022

# Règlement intérieur des Centres de Loisirs EXEMPLAIRE « CENTRE SOCIAL » A NOUS RETOURNER SIGNÉ

### ○ REGLEMENTATIONS

Ce règlement intérieur est établi afin d'accueillir au mieux votre ou vos enfants et pour assurer le bon fonctionnement des Centres de Loisirs organisés sur les quartiers Marlière et Croix-Rouge.

Les centres de loisirs sont déclarés auprès de la Jeunesse et Sports du Nord Pas de Calais et sont donc soumis à la législation et à la réglementation spécifique des Accueils Collectifs des Mineurs. Nous vous demandons ainsi, de remplir le dossier enfant pour chaque enfant de votre foyer, et d'y joindre les documents demandés.

### ○ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les enfants scolarisés pourront être inscrits au centre de loisirs (un justificatif pourra être demandé à la famille).

Lorsque l'enfant a 3 ans, la famille choisit le site d'inscription pour son enfant (MARLIERE ou CROIX ROUGE)

Si l'enfant est âgé de moins de trois ans :

- La famille devra présenter un justificatif de scolarisation.
- L'inscription s'effectuera au centre de loisirs MARLIERE, sauf en cas de fratrie déjà inscrite sur la CROIX ROUGE.

Cas particulier pour la période estivale en raison de la fermeture du Multi Accueil *Sucre d'Orge* en août.

- Si l'enfant est âgé de moins de trois ans et sera scolarisé à la prochaine rentrée, la famille pourra l'inscrire au centre de loisirs CROIX ROUGE durant cette même période si celui-ci a déjà vécu une expérience significative de la vie en collectivité dans une structure d'accueil de la Petite Enfance (Hors Assistante maternelle).

Un justificatif sera demandé à la famille.

A noter qu'aucun retour au Multi Accueil *Sucre d'Orge* ne pourra ensuite être opéré.

**A NOTER : pour toutes les situations évoquées précédemment, un enfant portant des couches ne sera pas accueilli au centre de loisirs. La place ayant été réservée pour toute la période concernée, il n'y aura pas de remboursement.**

### CAPACITE D'ACCUEIL

Nous vous rappelons que notre capacité d'accueil est limitée par la réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, soit pour les moins de 6 ans : 8 enfants par animateur et pour les plus de 6 ans : 12 enfants par animateur (en dehors des activités spécifiques type « piscine »).

### ○ HORAIRES DES CENTRES DE LOISIRS

Les mercredis et les vacances scolaires :

- en journée avec repas de 9h à 17h
- en journée sans repas de 9h à 12h et de 14h à 17h
- en demi-journée sans repas, de 9h à 12h ou de 14h à 17h

Une garderie est mise en place de 8h à 9h et de 17h à 18h.

Il est expressément demandé aux parents de respecter ces horaires. **Les horaires peuvent être modulables en fonction des activités et/ou sorties.** Ils sont communiqués par voie d'affichage à l'intérieur des locaux. **Les parents s'engagent à les consulter régulièrement.**

**A leur arrivée au centre**, les enfants, doivent être confiés à un membre de l'équipe d'animation à l'intérieur des locaux. Nous sommes responsables de vos enfants à partir du moment où ils sont entrés à l'intérieur des locaux et confiés à un animateur. **A la sortie du centre**, les enfants ne pourront être repris que par une personne identifiée sur le dossier de l'enfant. Une carte d'identité pourra être demandée.

### INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Pour accéder aux activités du Centre de Loisirs, une inscription doit être enregistrée au secrétariat du Centre Social sur présentation d'une attestation CAF ou du dernier avis d'imposition pour permettre de calculer le tarif.

SUITE AU VERSO

Les responsables légaux devront adhérer au Centre Social et une carte d'adhésion familiale sera délivrée pour la période Septembre N à Août N+1.

Une plaquette d'informations vous informe des différentes périodes d'inscription, des tarifs, des lieux d'accueils et des modalités d'inscription.

**Pour les vacances scolaires, les inscriptions s'effectuent UNIQUEMENT à la semaine.**

Les inscriptions **en journée sont PRIORITAIRES**, celles en « **demi-journées** » s'opèrent en fonction des places disponibles durant **les deux semaines qui précèdent** le début des vacances concernées.

**L'inscription s'effectue sur rendez-vous et celle-ci ne sera définitive qu'après réception du paiement**, par chèque, espèce, carte bancaire, chèques vacances, coupon sport ANCV. Un reçu de paiement vous sera délivré.

Compte tenu de la fréquentation des centres de loisirs, les inscriptions non-payées seront positionnées sur liste d'attente, puis annulées.

#### ○ ABSENCES

**Seules les absences pour « maladie » donnent droit à un avoir** utilisable pour une prochaine inscription, **SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL**. Nous vous encourageons à nous retourner dans les meilleurs délais.

En effet, **pour les vacances scolaires, un avoir sera constitué dès le lendemain du jour de dépôt du certificat, si celui-ci est remis avant 17h**. Si cet horaire n'est pas respecté, l'avoir sera effectué **à compter du deuxième jour**.

**Pour les mercredis des périodes scolaires, un avoir sera constitué si le dépôt est réalisé au plus tard le vendredi qui précède la journée concernée.**

Le certificat médical pourra être remis : **par mail** à l'adresse suivante : **accueil@csmcr.fr** ou **au secrétariat du centre social** (41 rue de la Bourgogne). Dans les deux cas, un accusé de réception vous sera remis.

**ATTENTION**, une information orale auprès d'un membre de l'équipe d'animation ou un message sur le répondeur téléphonique ne justifieront pas l'absence de l'enfant pour maladie.

De plus, en application de ce règlement, les certificats médicaux remis après la période concernée ne seront pas pris en compte.

#### ○ PARTICIPATION AUX ACTIVITES A L'ETRANGER

Des sorties sont organisées à l'étranger, principalement au sein des parcs d'attractions implantés en Belgique. Seuls les enfants disposant d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport pourront y participer.

A noter que l'équipe d'animation n'organisera pas d'accueil « sur place » durant les journées concernées.

Nous vous encourageons à réaliser ces démarches administratives dès l'inscription de votre enfant au centre de loisirs.

#### ○ RECOMMANDATIONS

Pour profiter des animations, il est vivement conseillé de porter une tenue adaptée aux activités, à la saison et aux conditions climatiques et d'éviter les vêtements de valeur.

Il est conseillé d'étiqueter les vêtements, linges, sacs à dos de l'enfant et pour les enfants de moins de 5 ans de prévoir du linge de rechange.

Les objets personnels, précieux et de valeur (jouets, livres, bijoux...) sont **FORTEMENT** déconseillés.

Le Centre Social décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation, des affaires appartenant aux enfants.

**Traitement médical** : En cas de traitement ponctuel, les médicaments seront remis au responsable chaque jour, dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation et l'ordonnance du médecin. Les nom et prénom de l'enfant devront être inscrits sur la boîte ainsi que son poids si besoin est.

Les responsables légaux sont tenus d'informer le responsable de l'accueil sur tout problème de santé connu ou survenant en cours d'année (allergies, asthme, poignets fragiles...). Ces informations sont à reporter dans la fiche dossier de l'enfant.

**Maladies contagieuses** : L'accueil de loisirs ne peut accueillir les enfants souffrant de maladies contagieuses. Tout cas doit être signalé dans les plus brefs délais. Le retour de l'enfant n'est envisageable qu'avec la remise d'un certificat médical de non-contagion au responsable du centre de loisirs

**NOM - PRENOM** : ..... certifie avoir pris connaissance du présent document et en avoir obtenu un exemplaire « Familles ».

LE : / /

SIGNATURE :

